

CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION

DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX DE CROSS-COUNTRY

Les championnats se déroulent conformément au calendrier validé par les 3 commissions départementales (CSO, CDR et CDJ) sur l'organisation générale approuvée par le comité départemental avec les clubs organisateurs.

Le dépôt de candidature avec l'accord de la commune concernée (accord des propriétaires des terrains ou locaux utilisés) doit parvenir au comité départemental d'athlétisme au plus tard au 30 Juin de l'année N-1.

ENGAGEMENTS :

- ☒ Les engagements se font sur le site officiel du CD44 avec le code engagement des clubs. Les athlètes doivent être licenciés pour la procédure.
 - <https://bases.athle.fr/asp.net/accueil.aspx?frmbase=qualifies&frmmode=0&frm espace=1501>
- ☒ Les clubs sont responsables de leurs engagements
 - <http://cd44.athle.fr/asp.net/espaces.engage/engage.aspx>
- ☒ Le site engagement pour la compétition est **bloqué le mercredi précédent la compétition à 23h59**
- ☒ Rappel des procédures fédérales d'engagement via le site FFA
 - <https://www.athle.fr/asp.net/main.news/news.aspx?newsid=5247>

REGLEMENTATION TECHNIQUE :

- ☒ **Aucun** engagement ne sera pris sur le lieu du cross, les concurrents doivent être obligatoirement à jour de leur licence pour la saison en cours.

Les listes d'engagement seront **systématiquement vérifiées**. Malgré les contrôles, s'il était constaté que des athlètes non licenciés participent aux championnats départementaux, leur cas sera examiné par la C.S.O. dans les meilleurs délais et au plus tard le lendemain de la compétition.

Le comité départemental d'athlétisme appliquerait aux clubs responsables une pénalité financière par athlète. Le déclassement de l'athlète et éventuellement de l'équipe pourra être prononcé.

Les athlètes de l'UNSS et de l'UGSEL sont admis aux championnats des jeunes, **sous responsabilités de leur structure scolaire** et sous réserve d'engagement à la date limite. Ils ne pourront prétendre à aucun titre.

☒ Une pénalité sera appliquée pour les clubs ou sections de club ayant dépassé **15 % d'absents sans justification sur le nombre d'engagés.**

☒ **Modalités d'application :**

Le règlement des épreuves Nationales Hivernales est applicable.

Les masters hommes et femmes sont autorisés à participer au cross court mais intègrent le classement individuel 44 toutes catégories en H et F.

Pour tous les championnats, il est interdit de doubler cross court et cross long s'ils se déroulent le même jour.

Les MA Femmes, les M0 Hommes et les ES H&F s'alignent sur des compétitions seniors. Ces catégories figurent dans les classements seniors mais un classement individuel spécifique est établi. Les MA hommes ont une course dédiée.

☒ **Dossards :**

Les dossards et puces sont fournis par le comité.

Si un club se charge de la fourniture des dossards pour y mettre un logo de partenaire, une participation financière du comité sera étudiée (prévenir 2 mois avant).

Les dossards seront remis à un **responsable de club** par le secrétariat avant les épreuves.

Aucune distribution par athlète n'est effectuée, il appartient donc aux clubs de prendre leurs dispositions. Seul le responsable du club est habilité à déposer une réclamation. Les dossards des non-partants doivent être remis au secrétariat avant le départ des épreuves. **Tout échange de dossard entraîne une disqualification.** Les dossards doivent être portés dans la forme intégrale et être fixés sur les maillots (poitrine + 4 épingles) des concurrents. Ils doivent être visibles dans leur intégralité.

A noter : Les épingles sont à la charge des concurrents mais l'organisation peut en prévoir (le comité départemental n'en fournit pas).

☒ **Maillots :**

Comme pour tout championnat le **port du maillot du club est obligatoire.** Les starters interdiront le départ à tout concurrent qui ne porterait pas les couleurs de son club. Les Juges-arbitres déclasseront à l'arrivée les athlètes qui seraient en infraction.

☒ **Récompenses et Protocole :**

Une sonorisation et un podium seront prévus par le club organisateur

L'organisateur doit mettre en place un espace couvert pour les récompenses.

Les médailles sont à la charge du comité et les coupes offertes pour les équipes à celle du club organisateur.

○ **Classement individuel :**

Le titre est attribué à l'athlète qui franchit le (la) premier(ère) la ligne d'arrivée ; il ne peut y avoir d'ex-æquo. Pour toutes les catégories le comité récompense les 3 premiers licenciés des clubs du 44. **Les autres récompenses sont à la charge de l'organisateur.**

○ **Classement par équipes :**

Il sera établi en prenant en compte le nombre d'athlètes suivant :

Master = 4

Toutes les autres catégories = 4

Cross court hommes et femmes = 4

Le nombre d'athlètes mutés et étrangers ne respectant pas le critère d'ancienneté au club défini à l'article 3.3.1 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à 1 pour toutes les catégories.

Les 3 premières équipes Benjamins, Minimes ainsi que la première équipe en Cadets, Juniors, Elites (Espoirs, Sénior, M0) Hommes, Cadets, Juniors, Elites (Espoirs, Sénior, Master) Femmes et Masters Hommes sont récompensées par le club organisateur.

- ☒ Plans d'accès, Parking : Voir brochure correspondante du club organisateur.
- ☒ **Le jury officiel** est composé par le comité et une participation financière est prévue selon la prestation de restauration réalisée par l'organisateur pour les juges.
- ☒ Distances préconisées et ordre des courses pour le cross jeunes et cadets à masters
Prévoir du temps pour les récompenses notamment pour les jeunes

Jeunes		Distance Max
U10	EAF	900m
U10	EAM	900m
U12	POF	1500m
U12	POM	1500m
U14	BEF	2500m
U14	BEM	2500m
U16	MIF	3000m
U16	MIM	3000m

Ca. à Masters		Distance Max
U18	CAF	4000m
U18	CAM	4500m
U20	JUF	4500m
U20	JUM	6000m
U23-SE-Ma	Elite F	7000m
U23-SE-M0	Elite M	8500m
M1+	Masters M	8500m
JU-ES-SE-Ma	Cross Court F	4000m
JU-ES-SE-Ma	Cross Court M	4000m

☒ **LE PARCOURS :**

Le parcours est proposé par le club organisateur cependant, si nécessaire, il peut être modifié par le comité avant validation.

Modalités d'organisation et recommandations techniques :

○ Zone Départ

Prévoir une ligne droite de départ de longueur minimum de 100m et de largeur de 50m avec barrières et protection. Prévoir le traçage de la ligne de départ.

Un tracé de la zone de départ avec les mesurages doit être fourni par l'organisateur lors du dépôt de candidature.

○ Parcours

Matérialiser le couloir de course d'une largeur de 4 à 5 mètres (barrières, treillage de chantier orange...) ainsi que les points clés par des lettres suffisamment grandes.

Prévoir de nombreuses zones de traversée matérialisées (portes) et sécurisées pour les spectateurs (largeur préconisée 2 mètres) avec des bénévoles en nombre suffisant affectés par le club organisateur.

Un tracé du parcours avec les mesurages peut être fourni par l'organisateur lors du dépôt de candidature.

○ Zone de passage de relais et Zone Arrivée :

Pour la course « relais » : une zone spécifique sera aménagée au niveau du passage de relais.

La gestion système à puces est obligatoire et doit être validée par la FFA (voir annexe « zone arrivée de cross-country »). Il est géré par le Comité départemental.

La ligne d'arrivée sera tracée sur le tapis ou l'arche d'arrivée (ou banderole). Il est préconisé que la zone d'arrivée soit de 5 à 8m de large.

Prévoir une zone protégée de part et d'autre de la ligne d'arrivée dont une sous abri alimentée en électricité pour le système de chronométrage, l'autre étant réservée au préposé au caméscope (si existant).

Le podium pour récompenses devra être couvert et à proximité de la zone d'arrivée. **Un tracé du parcours avec les mesurages doit être fourni par l'organisateur lors du dépôt de candidature.**

☒ Divers :

Il est **interdit de courir près des concurrents.**

Un secrétariat sera prévu pour permettre la gestion de la course et la presse. La ligne d'arrivée doit être équipée d'un abri et de liaison électrique pour poste informatique et de couloirs pour gérer les arrivées.

Un village club doit être mis à disposition pour les tentes de club.

Si possible, les athlètes doivent disposer à proximité de l'arrivée d'un bloc sanitaire avec douches, eau et WC. Il est préconisé d'installer des toilettes réservées aux athlètes à proximité de la zone de départ.

☒ Communication et Publicité :

La communication est organisée en concertation entre le comité et le club organisateur ainsi que les accréditations pour la presse et tout autre intervenant. Le logo du CD44 doit être présent sur tout document de communication.

La distribution de supports publicitaires (flyers ou autres) **est interdite** aux abords de la ligne d'arrivée.

☒ Service Médical et Contrôle antidopage :

Le club organisateur doit prévoir une équipe de secouristes relevant d'une association agréée par le Ministère de l'intérieur. Une partie du coût est pris en charge par le comité.

Le club organisateur doit mettre à disposition des locaux pour le contrôle antidopage suivant le règlement de l'AFLD. Les bénévoles nécessaires seront prévus en concertation entre le club organisateur et le comité.

Pour les 3 commissions responsables

Le Responsable Cross de la CDR

Jacky BEAUJEAULT

Le Président du Comité Départemental

Francis RENOUX